



## **Appel à projets à une démarche partenariale sur les politiques de jeunesse**

# **DOSSIER DE CANDIDATURE**

A adresser au plus tard le 15 janvier 2019 à 16h00 par courriel à [claudie.arnal@ville-marvejols.fr](mailto:claudie.arnal@ville-marvejols.fr) ou à déposer directement en Mairie à l'attention de Madame Claudie ARNAL.

### **1. PORTEUR(S) DU PROJET**

Nom de la structure porteuse :

Objet :

Représentant légal :

Siège social - adresse :

N° SIRET (obligatoire) :

Nombre d'adhérents :

Montant de l'adhésion (enfants et adultes) :

**Référent projet** (personne responsable de la mise en œuvre du projet et interlocuteur) :

Nom et prénom :

Fonction :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Téléphone :



---

---

### 3. FINANCEMENT DU PROJET

***Rappel des règles de financement :***

- *Le budget prévisionnel correspond au coût prévisionnel du projet sur une période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019*
- *L'aide financière allouée par la ville de Marvejols dans le cadre de cet appel à projets est plafonnée à 2 500 euros.*
- *Le versement de l'aide de la ville de Marvejols, déterminée par la commission compétente, se fera en deux parties. 50 % seront versés à l'association à la signature de la convention. L'autre moitié sera versée a posteriori, sur présentation des factures et du bilan d'activités.*

Le budget prévisionnel (Cf. annexe) est à compléter de manière précise et détaillée.

Il doit permettre d'identifier les postes de dépenses les plus significatifs et la nature des ressources envisagées.

Ces éléments budgétaires peuvent être complétés par un document annexe si besoin afin de faciliter l'interprétation et la lisibilité du budget.

### 4. PIÈCES ADMINISTRATIVES À JOINDRE

Le porteur de projet devra transmettre les pièces suivantes :

- Un RIB au nom de l'association, en couleur et avec le logo de la banque ;
- Déclaration sur l'honneur
- La copie des statuts de l'association ;
- La copie du récépissé de déclaration de la création en Préfecture ;
- Le dernier compte de résultats et/ou rapport financier de l'association ;
- Les différents devis et/ou justificatifs des dépenses ;
- Le budget prévisionnel du projet (Cf. annexe).
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile de l'association

Toutes ces pièces doivent être fournies au moment du dépôt de candidature.

**Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.**